



## L'édito

### Vladimir Blanquer

Avez-vous remarqué que l'éducation ne figure pas parmi les quatre grands dossiers proposés dans le cadre du Grand Débat National lancé en janvier ? Certes, elle est évoquée comme poste important de dépenses publiques, mais surtout comme un des gisements d'économies soumis à la « libre » contribution des citoyens...

Interrogé sur la quasi-absence de l'éducation dans un débat pourtant « sans tabous », le ministre Blanquer a répondu : « on en débat depuis des mois », et fait observer, sur le lycée notamment, « une volonté d'approfondir les directions que nous avons prises » (*Le JDD*, 2 février 2019).

C'est le même JM Blanquer qui a pourtant initié un projet de Loi *Pour une École de la confiance*, dont le premier article vise à étendre le devoir de réserve à tous les personnels des établissements scolaires... et ainsi à les empêcher d'exprimer toute critique publique « des directions » qui ont été prises. C'est le même JM Blanquer qui avait promis de revoir l'écriture des phrases incriminées... et qui ne l'a pas fait. Et c'est d'ailleurs aussi JM Blanquer qui, à son arrivée rue de Grenelle en mai 2017, avait déclaré : « il n'y aura pas de loi Blanquer, et j'en serai fier ». Son projet est pourtant inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale à partir du 11 février.

Le ministre est peut-être finalement un adepte de Lénine à qui l'on prête souvent cette citation : « La confiance n'exclut pas le contrôle. » ■

Jean-François Carémel

## Tartuffe ! Abus de confiance

On ne peut nier à l'actuel ministre de l'Éducation Nationale un certain talent dans l'exercice qui consiste à travestir l'ensemble de son action fondamentalement régressive pour donner l'impression qu'elle s'inscrit dans la plus pure tradition républicaine.

A longueur d'interviews, de circulaires, de vidéos sur les réseaux sociaux, la communication insiste sur la lutte contre les inégalités, l'accès à la culture... Jean-Michel Blanquer n'hésitant pas à invoquer l'ambition émancipatrice des Lumières qui aurait guidé la mise en place de « Devoirs faits », et la conception des réformes du lycée et du bac !

Le projet de Loi *Pour une École de la confiance*, dans son introduction générale, prétend justement

être un nouvel « acte véritablement fondateur de notre République ».

Derrière les éléments de langage consensuels se cache en réalité un projet autoritaire qui menace gravement la liberté d'expression des personnels au nom de « l'exemplarité », qui fait cadeau à l'enseignement privé du financement public de la maternelle, qui attaque les structures du second degré en créant, pour l'élite, les EPLE Internationaux (qui pourront être financés en partie sur fonds privés), et, pour le petit peuple de la ruralité, des EPLE limités à l'acquisition des « savoirs fondamentaux », qui prévoit le recrutement d'AED qui pourront enseigner à un coût défiant toute concurrence... (voir p 4-5)

### Fuite en avant

Précipitation, mépris du dialogue, mépris du débat, mépris de la parole des professionnels : le cheminement de ce projet de Loi est marqué de bout en bout par une volonté d'aller le plus vite et le plus loin possible dans la contre-ré-

forme de l'École : c'est une des traductions de l'affaiblissement qui touche la majorité au pouvoir. C'est aussi une source d'optimisme pour celles et ceux qui ont bien compris le caractère foncièrement autoritaire et inégalitaire des réformes engagées. Le ministre a déjà dû renoncer à fusionner les académies. Cela doit nous encourager à agir dans les prochaines semaines pour contrer un projet éducatif fondé sur le contrôle et la délégitimation des personnels auxquels il prétend pourtant hypocritement faire confiance. ■

Jean-François Carémel



## Mobilisations dans l'éducation

# En attendant le grand soir

L'appel du SNES-FSU à protester contre les suppressions de postes, par diverses actions, le 17 janvier, a été bien entendu par la profession.

Le S3 de Lille a reçu de nombreux témoignages d'établissements en lutte dans l'académie, qui, ce jour-là, se sont mobilisés de différentes manières.

La grève et la manifestation du 24 janvier ont été une étape supplémentaire dans la mobilisation souvent déclenchée par la baisse de moyens et les fermetures de classes.

Quelles que soient les modalités d'action, le SNES-FSU travaille à fédérer les mécontentements et les revendications dans la perspective d'une grève majoritaire. Le S3 de Lille soutient les propositions d'actions locales notamment en fournissant du matériel sur son site (visuels, motions, tracts...) dans l'onglet « actualité » de la page d'accueil. Dénonçons la casse de l'éducation et le mépris du gouvernement à notre égard. C'est dans cette optique que la FSU a appelé à soutenir la journée d'action du 5 février et sera partie prenante dans les actions à venir. ■

Sarah Chaudesaigues et Olivier Carraud

**Le 19 mars**

## JOURNÉE DE MOBILISATION



### Compte-tenu de la gravité des attaques,

- contre le second degré et les personnels, et plus largement le service public d'Éducation Nationale (Loi « Pour une École de la confiance » débattue au Parlement),
- contre les services publics, les fonctionnaires et leurs statuts (projet de loi de transformation de la fonction publique, qui sera présenté le 27 mars),

la FSU et ses syndicats nationaux ont décidé de faire du 19 mars une journée de mobilisation (grève, manifestation, rassemblements), qui doit s'inscrire dans une succession de temps forts sur la fonction publique, et permettre de fédérer les actions dans les établissements :

- « établissements morts » à l'initiative des parents d'élèves,
- nuit des établissements,
- refus d'effectuer des tâches qui ne font pas partie des ORS (organisation d'épreuves communes et d'« examens blancs », participation aux réunions - conseil école-colège, conseil pédagogique...),
- refus des HSA avec mise à disposition de lettres-types de refus individuel ou collectif,
- renoncement à la charge de professeur principal...

## AESH Vrai statut, vrai salaire !

Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées devant le rectorat de Lille ce mercredi 6 février dans le cadre de la journée nationale d'action en faveur des AESH, à l'appel d'une intersyndicale initiée par la FSU 59/62.



Elles portaient les revendications suivantes :

- revalorisation immédiate des salaires ;
- versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- création d'un véritable statut pour les AESH ;
- emplois stables, pérennes et reconnus ;
- création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Une délégation reçue en audience a pu exposer ces revendications et obtenir un groupe de travail où les représentants SNES et FSU défendront ces questions.

C'est avec l'ensemble des personnels que nous pourrions améliorer significativement les conditions de travail des AESH de l'académie. N'hésitez pas à nous contacter ! ■

Catherine Piecuch

## On lâche rien !

# Les retraités à nouveau dans la rue !

Dans le cadre unitaire du groupe des neuf\*, les retraités se sont à nouveau mobilisés le 31 janvier dernier. Après des rassemblements à Béthune et à Dunkerque le matin, ce sont environ 600 retraités du Nord et du Pas-de-Calais qui, malgré le froid vif, ont défilé à Lille, en rappelant leurs principales revendications :

- ☑ Annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités ;
- ☑ Pas de pension inférieure au smic ;
- ☑ Fin du gel des pensions, rattrapage des pertes subies, revalorisation annuelle de toutes les pensions et refus des 0,3% d'augmentation en 2019 et 2020 (bien en deçà de l'inflation annoncée à 1,7%) ;
- ☑ Indexation des pensions sur les salaires ;
- ☑ Maintien et amélioration des pensions de réversion sans conditions de ressources ;
- ☑ Rétablissement de la ½ part fiscale et exonération fiscale des majorations familiales ;
- ☑ Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale ;
- ☑ Maintien et développement des services publics de proximité ;
- ☑ Une fiscalité plus juste, plus progressive ;
- ☑ Rétablissement de l'ISF.

\* le « groupe des neuf » est composé de : USR CGT, CFTC Retraités, CFE-CGC UNIR, UCR FO, FSU Retraités, FGR-FP, SOLIDAIRES Retraités, UNRPA, LSR. ■

Agnès Huret

## 2<sup>ème</sup> HSA obligatoire La grande arnaque

Tout a commencé par une annonce du ministère qui se voulait consolatrice en cette période de contestation populaire...

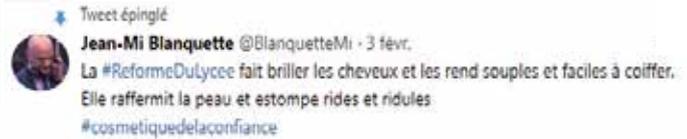
Le Conseil des ministres du 19 décembre a adopté la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires des agents publics et privés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Deuxième annonce : 2085 « équivalents temps pleins » d'enseignants vont être transformés, à l'échelle nationale, en heures supplémentaires. Dans les faits, on supprime des postes pour les remplacer par du temps de travail supplémentaire. Et pour les collègues qui le refuseraient ? Pas de souci : on leur impose une deuxième HSA, non majorée, contrairement à la première.

On qualifie le tout de « revalorisation du pouvoir d'achat des enseignants », mais ne nous y trompons pas : outre les suppressions de postes engendrées, outre le fait qu'une HSA rapporte moins qu'une heure d'enseignement « normale » au-delà du sixième échelon, cette mesure constitue une dégradation des conditions de travail de ceux et celles qui, pour des raisons personnelles, ne souhaitent pas faire d'heures sup. C'est pourquoi ce projet de décret, présenté au Comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 30/01, a été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales siégeant en CTMEN, dont bien sûr le SNES-FSU. Mais le ministère tiendra-t-il compte de cet avis ? ■

Sarah Chaudesaigues

### Le tweet du mois



## Victoire ! La fusion des académies n'aura pas lieu !

Le ministre voulait « fusionner » les académies... mais a brutalement reculé. Et ce n'est pas rien !

Dès 2015, à la création des nouvelles régions métropolitaines, le gouvernement avait envisagé l'alignement des académies sur la carte des régions. En juillet 2018, suivant cette logique, le ministre Blanquer annonçait le passage de 22 à 13 académies métropolitaines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le SNES et la FSU se sont opposés à cette décision : les spécificités de l'éducation nationale

nécessitent de conserver des périmètres académiques qui tiennent compte des enjeux liés aux particularités locales, au maillage territorial des établissements scolaires, à la proximité du service public, à la gestion de carrières de ses personnels.

Ce big-bang allait désorganiser le fonctionnement de l'éducation nationale à tous les niveaux. Avec la FSU, le SNES (pour les personnels du second degré) et le SNASUB (pour les administratifs) ont alerté et mobilisé sur cette fusion inacceptable. Devant l'obstacle, le jeudi 31 janvier, le ministre de l'éducation a annoncé que les rectorats ne fusionneraient pas.

Cette victoire syndicale est importante pour les personnels administratifs (qui dépendent du Conseil Régional) mais aussi pour tous les personnels de l'éducation nationale au moment où, dans les établissements scolaires de l'académie de Lille et d'Amiens, les suppressions de postes sont légion. Le périmètre actuel est la garantie d'éviter une affectation plus lointaine dans une académie démesurée. Cette première victoire et ce premier coup de canif dans le grand projet de casse du service public (AP 2022) est un encouragement à poursuivre nos mobilisations contre les réformes du gouvernement. ■

Thierry Quéту

## Kézaco ? GEVA-SCO

La prise en charge des élèves en situation de handicap via le GEVA-SCO pose certains problèmes.

Suite à l'arrêté du 6 février 2015, le GEVA-SCO (Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) est devenu réglementaire pour les équipes éducatives (EE) et pour les équipes de suivi de la scolarisation (ESS). Le GEVA-SCO regroupe les informations sur la situation d'un élève, pour l'évaluation de ses besoins de compensation, afin d'élaborer le projet personnalisé de scolarisation. Dans le cas d'une première saisine de la MDPH, il s'agit du « GEVA-SCO première demande » : il est renseigné par l'équipe éducative, avec les représentants légaux de l'élève. Lors d'un renouvellement, le « GEVA-SCO réexamen » est renseigné par l'enseignant-référent en ESS.

Pour les enseignants, c'est un bilan des connaissances et des compétences de l'élève à un moment donné ; on peut donc difficilement abandonner d'autres ce volet pédagogique, même si les textes ne stipulent aucune obligation : le texte précise que « l'analyse de la situation d'un élève est effectuée collectivement » et que « la rédaction du GEVA-SCO est finalisée en réunion ».

**Cela alourdit considérablement notre charge de travail notamment à l'ère de « L'École inclusive ». De plus, le renseignement du GEVA-SCO demande une expertise et une connaissance des élèves alors que ce dossier est rempli en début d'année et sans formation. ■**

Magali Laumenerch

## Convergence des luttes

### Le SNES-FSU et les « Stylos rouges »

Dans la logique des gilets jaunes, un groupe « stylos rouges » est né sur facebook afin de fédérer les colères des enseignants du 1<sup>er</sup> degré à l'université. Cette initiative a beaucoup intéressé les journalistes, même lorsque les rassemblements initiés regroupaient peu de personnes.

A Lille, ce groupe se veut a-syndical mais pas anti-syndical (il utilise la Bourse du Travail en la réservant par l'intermédiaire d'une organisation syndicale).

Le SNES-FSU a tenté de participer à toutes les AG et s'est réjoui de l'appel des stylos rouges à rejoindre la grève inter-syndicale du 24 janvier. En effet, si ce groupe permet aux collègues qui ne trouvent pas de collectif syndical et mobilisé dans leur établissement de se retrouver et d'agir, si c'est une force supplémentaire, c'est une bonne chose et le SNES-FSU y prendra sa place comme dans tous les collectifs déjà existants (Philo, Lettres, AESH etc.).

Mais combien de collègues sont-ils prêts à passer du stylo optique virtuel à l'action réelle ?

Même si certains SR semblent vouloir la peau du PPCR (guidés par quelles organisations syndicales ?), les revendications sont, pour la grande majorité d'entre elles, celles portées par la FSU depuis des années : salaires, conditions de travail, ambition pour les élèves etc. Alors, unissons-nous et ne nous dispersons pas ! ■

Odile Deverne

# Mécanique des réf

## Réforme du système éducatif « Pour une Ecole de la confiance »

✓ **Museler les personnels** en étendant le devoir de réserve et empêcher toute critique de l'Institution.

✓ Contraindre les communes à financer l'enseignement privé en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

✓ Création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) pour les milieux favorisés, avec un financement possible sur fonds privés.

✓ **Amendement coup de force : création « d'établissements publics des savoirs fondamentaux »** regroupant classes et personnels du 1<sup>er</sup> degré dans des super-collèges dirigés par de super-managers.

C'est une « école du socle » qui menace les cultures professionnelles du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, la liberté pédagogique et les statuts particuliers.

✓ Le recours à la déréglementation au nom de l'expérimentation et de l'innovation facilité pour **affaiblir les règles statutaires** et imposer l'annualisation des services.

✓ Création d'un Conseil d'Evaluation de l'Ecole, soumis au Ministre : outil de classement des établissements, de pressions sur les pratiques, et de mesure de la « performance des personnels » au travers des contrats d'objectifs.

✓ Mise au pas de la formation initiale par la suppression des ESPE, remplacées par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE), sous le contrôle direct du Ministre.

✓ Sous couvert de pré-recrutements, création de contrats d'AED pour placer devant les élèves des personnels sous-payés, sous-formés et non-titulaires du concours.



mes...

#STOP  
MEPRIS !

« Projet de loi relatif  
à la réforme de l'Etat »  
statut général  
des fonctionnaires

**Recours accru au contrat** pour déroger au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent.

**Création d'un « contrat de projet »** plutôt que de recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires.

**Mise en cause des instances de dialogue social** (CAP, CHSCT) pour mieux renvoyer aux « managers de proximité » la gestion des carrières (mutations, avancement, promotions, ... recrutement ?).

Projet de système de  
retraites « universel »

**Baisse historique des pensions et suppression du dernier indice comme base de calcul de la pension** = casse du Code des Pensions lié au statut de la fonction publique.

**Individualisation du système**, avec des points à valeur variable pour contraindre à travailler au-delà de 62 ans et à s'en remettre au privé.

**Réduction de la part indiciaire dans les salaires** au profit des primes octroyées par les managers locaux ... au « mérite ».



S

F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Mobilisations lycéennes dans le bassin lensois

# « Une seule solution... c'est l'intimidation... ? »

En décembre, les lycéens d'Avion (Picasso), Lens (Condorcet et Béhal), et Liévin (Darras) ont exprimé leur refus des réformes Blanquer par des mobilisations fortes. Les militants des S1 étaient aux côtés de leurs élèves. Mais la répression policière a été méthodique...

A Darras, les rassemblements d'élèves ont commencé le 7/12 et se sont reproduits régulièrement. Plusieurs fois, la police a chargé. Le 14, les élèves ont été refoulés dans le lycée par la police. Le 20, une délégation d'une quinzaine d'entre eux a souhaité se rendre à Lens pour participer à un rassemblement, mais suivis puis menacés par la police, ils ont dû renoncer.

A Condorcet, les lycéens se sont mobilisés devant les grilles, dès le matin du 6/12. Les forces de l'ordre ont d'emblée installé un climat de tension, y compris avec les personnels cherchant à apaiser la situation. Un lycéen de 16 ans a été interpellé de manière musclée, accusé de violences sur la police (aucun policier n'a été blessé ce jour là...). Il est resté 7 heures en garde à vue, avant d'être libéré pour recevoir des soins à la tête. Le tribunal de Béthune devait se prononcer sur son cas le 8 février... A Béhal, chaque jour de mobilisation a vu son lot d'intimidations envers les élèves (gaz lacrymogènes, utilisation des infâmes « LBD40 », charges de police et interpellations, etc.). Ceux-ci ont même été fouillés avec vérification d'identité afin d'accéder à l'établissement ! Pourtant, il y eut une réelle volonté de la part de certains lycéens de mener leur combat de manière raisonnée et institutionnelle, mais ils ont peiné à trouver des interlocuteurs à l'écoute.

A Picasso, le mouvement a commencé le 6/12, et s'est déroulé de manière calme et organisée. Mais dès le 10/12, deux policiers (avec un LBD40...) ont

stationné à la porte d'entrée, pour intimider. Et puis le 11/12, débarquement d'une cinquantaine de policiers venant disperser des élèves qui discutaient tranquillement devant leur lycée... Là encore, une réponse policière disproportionnée et choquante.

### Qui refuse le dialogue ?

Une AG de bassin le 10/12 à Liévin a permis une rencontre entre syndicalistes enseignants et quelques lycéens. Nous avons alors suggéré une demande d'audience en sous-préfecture de Lens. Hélas, le sous-préfet n'était pas disposé au dialogue, condamnant les élèves à un face à face dangereux avec la police. Dans plusieurs lycées, il a en outre été difficile pour les élèves de pouvoir se réunir ailleurs que... sur le trottoir. Est-ce ainsi que l'on favorise la démocratie, le dialogue et la citoyenneté ?

Faute de trouver un interlocuteur en sous-préfecture, c'est vers la mairie de Lens que se sont tournés certains lycéens, tandis que la mairie d'Avion avait reçu ceux de Picasso dès le début de leur mobilisation. Puis vint une audience à la communauté d'agglomération, sollicitée le 14 décembre par les syndicalistes enseignants. Les représentants élèves des 4 lycées y ont été entendus une première fois. Suite à cette audience, ils ont pu s'exprimer devant le conseil communautaire de l'agglomération, le 18/12. Ils ont expliqué leur refus des réformes et exposé la violence de

la répression, ainsi que les différentes intimidations subies. Ils ont réclamé le droit d'accéder à leur lycée sans fouille ni vérification d'identité. À l'unanimité, le conseil communautaire a exprimé son soutien au mouvement des lycéens et à leurs formes d'expression.

Les lycéens ont donc cherché à exprimer clairement leurs revendications. Mais visiblement, en cohérence avec l'attitude du ministre, les autorités préfectorales avaient décidé de criminaliser cette mobilisation et de la mater par la répression. Stratégie navrante, et toujours dangereuse à moyen terme... ■

Les secrétaires de S1 des lycées Béhal, Condorcet, Darras et Picasso.

### Le manager du trimestre



#### Dire non aux SNT ? Vous n'y pensez pas !

Pour Super Manager, six volontaires pour enseigner les SNT\* dans onze classes de seconde, c'était tellement peu que c'en était un scandale ! « Je vais te bousculer ce petit monde de feignants », se dit-il. Il contacte alors les IPR, histoire que les mollets se mettent à trembler, et envoie sur l'ENT aux professeurs de toutes les disciplines un message rempli de passages en MAJUSCULES, de passages en caractères gras, de langage moralisateur et termine par des menaces sur la carrière des enseignants qui ne s'investiraient pas, exprimées dans un français plus que douteux.

Évidemment, Super Lèche-Bottes a répondu illico : « Monsieur le Proviseur, j'est bien lue votre message et je voudrez me porté volontaire pour l'enseignement des SNT. Je ni conné rien a l'informatique, mais je souhaiterez accédé à la classe exceptionnel. »

Merci Super Manager ! ■

\* Sciences Numériques et Technologie

## Langues vivantes et réformes

# Je t'aime, moi non plus !

Après la réforme du collège qui a mis à mal la diversification et amputé les heures d'enseignement en langues vivantes (les « assouplissements Blanquer » n'ayant rien rétabli du tout), voici venu le temps de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Le croirez-vous ? Là aussi, malgré les affirmations répétées qu'il est nécessaire de maîtriser au moins deux langues étrangères à la fin du lycée, la réalité de la réforme vise en fait tout le contraire. Les langues vivantes disparaissent tout simplement des épreuves finales. Les LV3 (ou LVC désormais) sont financées sur la marge : leur existence est donc tributaire à la fois de leur popularité et de la politique de l'établissement. De plus, alors qu'elles étaient un bonus pour les élèves, elles tombent maintenant dans le trou noir du contrôle continu, n'apportant que peu aux bons élèves et pénalisant même les élèves plus fragiles... Un encouragement à commencer une nouvelle langue, il va sans dire !

Le document d'information officiel du Ministère va même jusqu'à oublier de les présenter dans sa plaquette aux familles (comme les autres options d'ailleurs).

Ne parlons même pas des spécialités : il s'agit en fait de la spécialité anglais... L'espagnol sauve les meubles avec 12 spécialités dans l'académie, l'allemand et l'italien sont à la peine avec respectivement 4 et 1 ouvertures.

Et last but not least, après le dépeçage des sections euro en collège, voici venu celui des sections de lycée. L'arrêté paru au JO le 22/12 indique des cours en DNL « sur l'horaire normal » : une vraie

régression par rapport à l'existant dans beaucoup de lycées puisque, dans la plupart des cas, ils bénéficiaient d'un horaire supplémentaire - ce qui permettait de regrouper des élèves de classes différentes. Finie donc la mixité, finies aussi les sections dans les petits lycées notamment ruraux. Et place aux DNL low cost, l'article 8 affirmant qu'il faut, pour avoir la mention « DNL » au baccalauréat, avoir suivi « l'enseignement dans une langue vivante à raison d'au moins une heure hebdomadaire sur l'horaire normal de tout ou partie du programme d'une autre discipline ». Mais notre ministre aime les langues... si si... ■

Catherine Piecuch

**A l'initiative de la FSU, les élu.e.s ont décidé de boycotter le CTA du 15 février afin de dénoncer les conditions calamiteuses dans lesquelles s'effectuera la rentrée 2019 et notamment les 287 suppressions de postes d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré (chiffres que le ministre Blanquer continue de cacher). Sur le terrain, lors des CA de préparation de rentrée, de nombreux boycotts et votes négatifs ont eu lieu, prouvant que, conformément à notre analyse, le lien entre réformes et suppressions de postes est bien confirmé, ce que refusent pourtant d'admettre certaines organisations syndicales.**

## Collèges 59

# Des dotations toujours plus resserrées !

« À la rentrée 2021, les collèges compteront 110 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2017 », c'est le ministère qui l'affirme et pourtant, c'est ce même ministère qui continue de supprimer des postes dans le second degré.

Dans les collèges du nord, alors que les effectifs augmentent (rentrée 2018 : + 577 élèves ; rentrée 2019 : + 379 élèves), le nombre d'heures postes continue de baisser. En deux ans, cela représente plus de 1270 HP en moins, soit l'équivalent de 70 postes supprimés dans les collèges pendant que les heures supplémentaires ont augmenté d'environ 640 heures. Qui peut encore croire que cela ne va pas dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels ?

Les SEGPA sont une nouvelle fois touchées par une diminution de leurs moyens. Six d'entre elles vont être contraintes de fermer

une division. La FSU refuse cette disparition organisée des SEGPA dont l'efficacité est reconnue et exige le retour des moyens d'enseignements afin de pouvoir conserver une structure à quatre divisions.

Lors du CTSD, les élu.e.s de la FSU ont pointé l'aveuglement et le mépris du gouvernement face aux revendications des personnels. Il devient intolérable d'entendre l'institution minimiser les effets des suppressions de postes dans les établissements, et faire porter ensuite la responsabilité de l'échec scolaire sur les enseignants, alors même qu'elle refuse d'écouter leur expertise. ■

Willy Leroux

## Collèges 62

# En deux ans, 600 élèves en plus, 1150 heures postes en moins !

Repoussé de deux jours suite au boycott du CTA, le Comité Technique 62 a eu lieu le 18 janvier.

Chargé de la préparation de la rentrée 2019 pour les 125 collèges du département, il a confirmé la politique nationale de suppression de postes dans l'Éducation : alors que 250 élèves en plus sont prévus, la dotation baisse de 360 heures postes (HP). Sur 2 ans, le constat est sans appel : 600 élèves de plus, 1150 HP de moins.

L'éducation prioritaire paie les pots cassés de cette politique avec une forte baisse du nombre d'heures accordées par élève et, comme pour tous les collèges, une augmentation de la part des heures supplémentaires (HSA).

Mais notre ministre nous aime : « J'ai la plus grande estime pour les professeurs et ils le savent. J'aime les professeurs et la société doit les aimer. »

C'est sans doute à la lumière de cet amour qu'il faut lire la volonté délibérée de dégrader nos conditions de travail et celles de nos élèves ! C'est sûrement au nom de cette estime que les organisations syndicales n'ont reçu les documents que le vendredi 11 janvier à 14h pour le groupe de travail prévu trois jours après. Grâce au travail de nos militant.e.s Snes-FSU, nous avons pu néanmoins envoyer à nos syndiqué.e.s les chiffres de leur collège dès le vendredi soir. **Les retours des collègues nous ont permis d'intervenir efficacement lors du GT, si bien que les services de la DSDEN ont revu la situation de 7 collèges pour lesquels nous avons obtenu 72 HP supplémentaires au total.** ■

Eric Duflos



## "Mais que fait le Snes-FSU ?"

Belle victoire du paritarisme !

Le 23 janvier, s'est tenue la CAPA de contestation des rendez-vous de carrière pour les certifiés. Malgré des conditions météo assez difficiles, l'équipe des commissaires paritaires du Snes-FSU n'a pas ménagé ses efforts tout au long des trois heures : interventions précises, maîtrise des dossiers ont pesé au point d'aboutir à la modification de 13 avis ré-évalués sur 17 dossiers présentés. ■



## Le saviez-vous ?

- **Financer en HSE un enseignement**, c'est prendre le risque qu'il ne soit pas assuré pour les élèves, puisque nul n'est tenu de faire des HSE, qui d'ailleurs ne figurent pas dans la Ventilation de Service. Les HSE ne peuvent financer que des interventions ponctuelles, et non des enseignements réguliers !

- La traditionnelle réunion mensuelle d'information syndicale (RMIS), communément appelée « **heure d'information syndicale** » (HIS), peut en fait durer jusque... 3 heures ! Mais à deux conditions impératives. La première est connue : la réunion doit être posée par écrit une semaine à l'avance par une organisation représentative comme le Snes-FSU. La seconde est moins : le regroupement des heures (2 ou 3 maximum) ne peut amener un agent à participer à plus de 3 heures de RMIS par trimestre, le trimestre étant entendu comme une période de 3 mois filant, et non comme une période au sens du calendrier pédagogique de l'Éducation Nationale. Nous vous conseillons toutefois de contacter la section académique pour organiser un regroupement d'heures syndicales dans les règles. ■

## Financement de la perte d'autonomie

### Une loi pour la fin 2019

En juin 2018, E. Macron a annoncé pour 2019 une loi pour financer la dépendance afin de « répondre à la nouvelle vulnérabilité sociale ». Réagissant aussitôt, les mutuelles, instituts de prévoyance et assurances privées ont demandé l'instauration, au-delà d'un socle minimal public, d'une complémentaire obligatoire, qui pourrait ne concerner que les personnes à partir d'un certain âge (dixit Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française) ! E. Macron a aussi parlé d'un 5<sup>e</sup> risque sans préciser davantage. Agnès Buzyn a lancé une grande consultation citoyenne et un haut commissaire (Dominique Libault) a été nommé : on reconnaît le même mode opératoire que pour la réforme des retraites, avec la même absence de consultation réelle des syndicats !

Le groupe des 9 demande au contraire la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale au même titre que la maternité ou la maladie, financée par les cotisations sociales. Il rappelle aussi la nécessité de personnels formés et qualifiés. ■

Agnès Huret

## L'agenda du SNES-FSU

### 3<sup>e</sup> trimestre

#### les instances

- Le 21 mars de 14h à 17h30 au lycée Eiffel d'Armentières → CAA

#### Instances au rectorat (sous réserve de modifications de la part de l'administration) :

- 13 - 14 - 15 mars : CAPA avancement certifiés, PsyEN et CPE
- 21 mars : CAPA liste d'aptitude agrégés
- 29 mars : GT Congés de Formation Professionnelle
- 23 avril : GT priorités médicales intra
- 6 mai : GT mouvement spécifique
- 15 et 16 mai : GT barèmes intra certifiés et agrégés
- 16 mai : CAPA HC agrégés
- 17 mai : CAPA classe Ex agrégés
- 23 mai : GT barèmes intra PsyEN et CPE
- 4 - 5 - 6 Juin : CAPA classe Ex certifiés, PsyEN et CPE
- 12 - 13 - 14 juin : mouvement intra (FPMA) certifiés, agrégés, PsyEN et CPE
- 19 - 20 - 24 juin : CAPA HC CPE, certifiés et PsyEN
- 27 juin : GT révisions d'affectation

#### les stages

- Le 12 mars de 9h à 17h à l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Roubaix → CPE
- Le 14 mars de 9h à 17h au lycée Baudelaire de Roubaix → Inclusion
- Le 26 mars de 9h à 17h au lycée Martin Luther King de Calais → Futur.e.s retraité.e.s
- Le 3 avril de 14h à 17h au SNES de Lille → Futur.e.s retraité.e.s

## RESF Mobilisation urgente pour Sergio, Grâce et Teofilo

Sergio est arrivé d'Angola avec son fils Teofilo et sa compagne Grâce en août 2016 parce qu'il était menacé de mort. Sa demande d'asile n'a pu aboutir, l'OFPPA et la CNDA n'ayant pas considéré ces menaces comme suffisantes. Depuis plus de 2 ans, Sergio donne toutes les garanties d'une intégration exemplaire : certificat de maîtrise du français, bénévolat à la Croix Rouge et dans le monde associatif, cours au Secours Catholique, promesse d'embauche... Teofilo, en CM2 à Lens, donne également toutes les preuves de son intégration : ses bulletins scolaires et son club de foot en attestent. Grâce, quant à elle, vient d'être particulièrement éprouvée par la perte de leur bébé en raison d'une grossesse extra-utérine. Et pourtant... La préfecture du Pas-de-Calais les oblige à quitter le territoire. Le tribunal administratif doit statuer sous peu. Sergio et sa famille ont besoin de vous : signez et faites signer la pétition RESF. De toute urgence ! ■

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55984>

